



# COMMUNE DE BOURDEILLES

Dordogne

24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13

Fax. 05 53 54 56 27

[Mairie.bourdeilles@orange.fr](mailto:Mairie.bourdeilles@orange.fr)

[www.bourdeilles.fr](http://www.bourdeilles.fr)

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2023

**Etaient présents** : M. DUSSUTOUR N, Mme DARDAILLER A, MM. SIMON F, CHARRIER R, Mme LEGER S, M. BOUFFIER B, Mme BIARD C, MM. FOUCHIER A, SUDRET R

**Etaient absents (Excusés)** : MM. MOREL A, JAN C, REVIDAT F, Mmes DAMIEN-GALIBERT S, ETIEN V, M. CHARLES D

**Secrétaire de séance** : Mme DARDAILLER Annie

### Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2023
- ✓ Décisions du Maire
- ✓ Bilan de concertation et arrêt ZAEnR
- ✓ Option d'achat Camion Master
- ✓ Questions diverses

### 1 - Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2023

Le procès-verbal du 27 novembre 2023 est lu et accepté à l'unanimité des présents.

### 2 – Décisions du Maire

#### a) Constitution de provision

Le maire indique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'action est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Cette provision doit être calculée. Deux méthodes existent soit par analyse de l'état des restes à recouvrer soit par prise en compte de l'ancienneté de la créance.

Le maire propose de retenir la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation et ceci de la manière suivante

<u>Exercice de prise en charge des créances</u>	<u>Taux de dépréciation</u>
N -1	0%
N -2	25%
N -3	50%
Antérieur	100%

Concernant l'année 2023, le calcul du montant des provisions à constituer sur le budget principal est basé sur l'étude des restes de plus de 2 ans selon le détail joint.

Le montant à provisionner pour 2023 s'élève à 522.54 euros

**b) Décision modificative n° 2 budget principal**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7391118 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 500.00 €</b>		<b>1 500.00 €</b>

**c) Décision modificative n° 3 budget principal**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7391118 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0.00 €	3 360.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 360.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 360.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 360.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 360.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 360.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 360.00 €</b>		<b>3 360.00 €</b>

**d) Suppression régie de recettes « Salle des fêtes »**

La régie de recettes Salle des Fêtes instituée auprès du service administratif de la commune de Bourdeilles est clôturée à compter du 1er janvier 2024.

En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

**3 – Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2023-11-D002 en date du 29 novembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, la concertation a été organisée par voie électronique du 6 au 13 décembre 2023 sur le site Internet de la Communauté de communes de la manière suivante :

- Mise à disposition du public d'une note explicative permettant la compréhension du choix de la localisation des premiers projets de zones par EnR ;
- Visualisation des projets de ZAEnR sur l'outil cartographique Périgéo ;
- Mise à disposition d'une adresse mail dédiée concertation@dronneetbelle.fr pour le dépôt des observations des administrés.

Cette première phase de concertation a été annoncée dans le magazine communautaire n°10, sur le site internet communautaire et municipal, ainsi que par voie d'affichage en mairie.

Le Maire présente le bilan de cette concertation.

Deux observations ont été déposées par voie électronique :

- 1 – Avis positif aux ZAER présentées et est favorable à une vraie démocratie locale.
- 2 – Les propositions de ZAER sont très raisonnables et tout à fait acceptables. L'observation est assortie de commentaires (étendre les systèmes photovoltaïques sur toutes les toitures et éviter d'abattre des arbres lors de l'installation d'ENR).

A l'issue de cette première phase de concertation, les zones suivantes d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ont été identifiées sur le territoire communal :

- 9 ZAE nR photovoltaïques en PV Toitures / ombrières
  - 24055-152 : La Goberge
  - 24055-155 : Place du Champ de Foire
  - 24055-156 : Ensemble Ecole, salle des fêtes et cabinet médical
  - 24055-157 : Piscine municipale
  - 24055-159 : Complexe sportif
  - 24055-160 : Lotissement « La Peyriche » et EPAC « Les deux Séquoias »
  - 24055-161 : EPAC « Les deux Séquoias » Ferme de La Peyriche
  - 24055-163 : Ateliers municipaux
  - 24055-164 : Parking de la Prairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, prend acte du bilan de concertation et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) comme indiqué ci-dessus

#### **4 – Contrat de crédit bail / Master Benne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de crédit-bail concernant le Camion Benne du service technique arrive à échéance le 5 février 2024.

Plusieurs options sont possibles :

- Acquisition d'un nouveau véhicule et souscrire un nouveau contrat
- Conserver le véhicule et régler l'option d'achat qui s'élève à 289.57 euros
- Restituer le véhicule au plus tard le 3 février 2024

Il appartient au conseil municipal de décider de la finalité de ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide d'acquérir le camion benne pour un montant d'achat de 289.57 euros.

#### **5 – Questions diverses**

1 – Marché aux truffes – M. SUDRET Romain

Il sera organisé par le groupement des trufficulteurs de Brantôme et Mareuil les samedis 23 décembre et 6 janvier sur la place de la halle.

2 – Installation de la fibre – Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part du courrier de Périgord Numérique sollicitant la commune pour intervenir auprès des propriétaires ou des exploitants pour l'entretien des abords du réseau téléphonique et ce avant le 1<sup>er</sup> avril. En cas de défaillance des propriétaires ou du refus de signer la convention à intervenir, le titulaire du marché pourra réaliser cette opération, au frais du propriétaire du terrain ou de l'exploitant. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge ces travaux et de mandater une entreprise pour les réaliser. Les devis sont en cours et cet ordre du jour sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal demande qu'un courrier soit adressé à chaque propriétaire ou exploitant concerné par ces besoins d'élagage.

3 – Concours de Peintures – M. CHARRIER Régis

Il informe le conseil municipal du souhait de l'association Couleur d'Aquitaine de réaliser à nouveau le concours de peintures à Bourdeilles en 2024. La date reste à définir. Le montant de la subvention sollicitée est de 370 euros.

Accepté à l'unanimité.

4 – Caravane Terre de Jeux – Mme BIARD Céline et M. BOUFFIER Bastien

Ils informent le conseil municipal du souhait de la Direction des Sports du Département d'organiser une Caravane Terre de Jeux sur le territoire communal pendant les vacances scolaires d'avril.

Ce dispositif est une journée sportive destinées à une trentaine d'enfants âgés de 8 à 11 ans et encadrée par des éducateurs sportifs du Département. Elle permettra la découverte et la pratique d'activités olympiques. Pour l'organisation de cette journée, le conseiller en développement sportif sollicite le prêt du terrain de foot, du city stade et du terrain de tennis. En cas de mauvais temps, il souhaite la mise à disposition de la salle des fêtes.

Une communication est prévue sur les réseaux sociaux de la commune et auprès des écoles.

#### 5 – Vœux du Maire – Monsieur le Maire

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 27 janvier 2024 à 18 heures à la salle des fêtes de Bourdeilles.

Les cartons d'invitation seront distribués le samedi 13 janvier 2024 à partir de 10 heures dans les boîtes aux lettres des administrés de la commune et aux associations œuvrant sur le territoire communal

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 19 h 55.

**Le Maire,  
N. DUSSUTOUR**

**La secrétaire  
A. DARDAILLER**